



Le Sénat montre la voie : **+ 12% immédiats !**



Le Sénat dit la vérité
sur l'inflation : +16% !



+700 €/mois ? « la vie [...] ça a un coût » !

L'inflation réelle sur un an est à deux chiffres. C'est le président du Sénat lui-même qui le dit ! Et de manière officielle, le mois dernier lors d'une interview pour justifier la hausse des avances de frais de mandat (AFM)¹ :

- « Neïla Latrous – journaliste : Les sénateurs se sont vu pointer du doigt récemment pour cette augmentation de 700 € mensuels de l'avance de frais de mandat. Donc en gros c'est 700 € qui ne sont pas du salaire supplémentaire mais ça leur sert à assumer, prendre en charge les frais afférents à leur mandat parlementaire. Les députés se sont ajoutés eux 300 € supplémentaires. Est-ce-que vous participez de la déconnexion quand on voit ces augmentations, ces chiffres et que les français en parallèle voient que sur leur fiche de paye et bien ça ne bouge pas de la même façon ?
- Gérard Larcher – président du Sénat : **Ecoutez, l'inflation... : 16,3 %**, nous avons ajusté parce que nous ne l'avions pas bougé.
- Neïla Latrous – journaliste : L'inflation elle touche tous les français. Et tous n'ont pas 700 € de plus par mois.
- Gérard Larcher – président du Sénat : **Mais oui**, elle touche aussi les frais liés au mandat. Nous les avons ajustés de 11% [*Commentaire SOLIDAIRES : passer de 5 900 € à 6 600 €, c'est +11,9% en réalité, donc quasi +12% !*]. Il faut aussi se dire que la vie politique, la vie démocratique, ça a un coût. Et que ce coût, il faut le reconnaître et donc nous l'assumons.
- Neïla Latrous – journaliste : Les français ont du mal à l'entendre.
- Gérard Larcher – président du Sénat : Oui, mais la démocratie a un coût. Et moi j'assume que nous donnions les moyens aux parlementaires d'assumer sur le territoire leurs fonctions, leur permanence sur le territoire, c'est tout simplement un coût de la démocratie pour une démocratie qui fonctionne.
- Neïla Latrous – journaliste : Est-ce-qu'il faut le faire aussi pour les autres français Gérard Larcher, indexer leurs revenus sur l'inflation ?
- Gérard Larcher – président du Sénat : Mais il ne s'agit pas du revenu des parlementaires, ils auront pas un euro de plus.
- Neïla Latrous – journaliste : Est-ce-que ce n'est pas du salaire ?
- Gérard Larcher – président du Sénat : Ce sont leurs frais comme dans une entreprise. On prend en compte l'augmentation des frais de déplacement, des frais tout simplement du quotidien ou de location d'une permanence voilà.
- Neïla Latrous – journaliste : Logement, repas. **Ce sont des charges auxquelles les français sont aussi confrontés.**
- Gérard Larcher – président du Sénat : **Mais bien sûr.** Mais dites-vous bien que quand vous êtes parlementaire à Paris et que vous allez à l'hôtel, est-ce-que les prix des nuitées d'hôtel aujourd'hui en 2024 année olympique sont comparables à l'année 2021 ? Réponse non, vous le savez tous. »



Les salariés ? -10% de niveau de vie en 1 an !

Dans le même temps, les salariés sont déconsidérés :

- Dans le privé, la hausse du SMIC est résiduelle (+2,22 % au 01/05/2023 et +1,13% au 01/01/2024)...
- Dans le public, pas mieux ! Après la revalorisation de 1,5% du point d'indice au 01/07/2023 (4,85003 € → 4,92278 €), le gouvernement a abondé les grilles de seulement 5 points au 01/01/2024, soit à peine 24,61 € !)

SOLIDAIRES Douanes appuie et soutient les mobilisations pour un meilleur niveau de vie.

Une vie digne et décente, toute personne y a droit. Les gens doivent pouvoir vivre de leur travail.

Une hausse du SMIC de 12%, c'est près de +200 €/mois !

Toute mobilisation collective en ce sens est juste, dans le public et le privé.

Paris, le lundi 18 mars 2024

¹ Source : interview du 15 février 2024 (https://rmc.bfmtv.com/actualites/politique/frais-des-senateurs-gerard-larcher-justifie-la-hausse-de-700-euros-par-les-jo-2024_AV-202402150339.html)



Annexe : Évolution de la paye par rapport aux prix depuis 30 ans (début)

(évolution de la valeur du point d'indice par rapport au taux officiel d'inflation depuis 1992)



1°) Présentation : les salaires attaqués depuis 1 génération !

Parti(s) au pouvoir (gouvernement)	Année	Taux d'inflation ²		Point indice			Différence entre tx d'inflation et pt d'indice (au 31/12 de chaque année)		Projection si le point d'indice (valeur 1992) avait été indexé sur l'inflation		
		annuel	cumulé (depuis 1992)	Valeur mensuelle	variation		ponctuelle	cumulée (dep. 1992)	Valeur projetée du point d'indice	Somme perdue-volée par an a minima ³	
					ponctuelle	cumulée (dep. 1992)				IM 390	IM 650
PS	1992	+2,4%	+2,4%	3,78378 €	-	+1,4%	-1,0 pt	-1 pt	3,87459 €	-183,55 €	-305,92 €
				3,83537 €	+1,4%						
RPR- (actuel LR) UDF (actuel MODEM)	1993	+2,1%	+4,6%	3,90155 €	+1,7%	+3,1%	-0,4 pt	-1,5 pt	3,95783 €	-263,39 €	-438,98 €
	1994	+1,6%	+6,2%	3,93471 €	+0,8%	+4,0%	+0,7 pt	-0,7 pt	4,01837 €	-123,97 €	-206,62 €
				3,99188 €	+0,9%	+5,5%					
	1995	+1,8%	+8,1%	4,03978 €	+1,2%	+6,8%	+0,8 pt	+0,2 pt	4,09027 €	+28,29 €	+47,14 €
	1996	+2,0%	+10,3%	4,09631 €	+1,4%	+8,3%	-2,0 pts	-2 pts	4,17351 €	-361,29 €	-602,15 €
4,11676 €				0%	+8,3%						
+ PS	1997	+1,2%	+11,6%	4,11676 €	+0,5%	+8,8%	-0,2 pt	-2,3 pts	4,22270 €	-399,52 €	-665,87 €
	1998	+0,6%	+12,3%	4,13733 €	+0,5%	+9,3%	+0,7 pt	-1,5 pts	4,24918 €	-271,91 €	-453,18 €
				4,17049 €	+0,8%	+10,2%					
	1999	+0,5%	+12,9%	4,19108 €	+0,5%	+10,8%	+0,8 pt	-0,7 pt	4,27189 €	-123,13 €	-205,22 €
				4,21203 €	+0,5%	+11,3%					
	2000	+1,7%	+14,8%	4,24558 €	+0,8%	+12,2%	-1,2 pt	-2 pts	4,34378 €	-360,31 €	-600,52 €
				4,26679 €	+0,5%	+12,8%					
2001	+1,6%	+16,6%	4,28813 €	+0,5%	+13,3%	-0,4 pt	-2,5 pts	4,41189 €	-438,84 €	-731,41 €	
			4,31812 €	+0,7%	+14,1%						
+ UMP (actuel LR)	2002	+1,9%	+18,8%	4,34403 €	+0,6%	+14,8%	-0,6 pt	-3,2 pts	4,49513 €	-707,15 €	-1178,58 €
	2003	+2,1%	+21,3%	4,47444 €	+0,7%	+15,6%	-2,1 pts	-5,7 pts	4,58973 €	-539,56 €	-899,26 €
				4,47444 €	0%	+15,6%					
	2004	+2,1%	+23,9%	4,39631 €	+0,5%	+16,2%	-1,6 pt	-7,7 pts	4,68810 €	-1365,58 €	-2275,96 €
4,4183 €				+0,5%	+16,8%						
+ UMP (actuel LR)	2005	+1,7%	+26,0%	4,44039 €	+0,5%	+17,4%	+0,1 pt	-7,7 pts	4,76756 €	-1364,88 €	-2274,79 €
				4,47592 €	+0,8%	+18,3%					
				4,49829 €	+0,5%	+18,9%					
+ UMP (actuel LR)	2006	+1,7%	+28,1%	4,49829 €	+0,5%	+18,9%	-1,2 pt	-9,2 pts	4,84702 €	-1632,07 €	-2720,11 €
				4,53428 €	+0,8%	+19,8%					
	2007	+1,5%	+30,0%	4,55695 €	+0,5%	+20,4%	-0,7 pt	-10,2 pts	4,91891 €	-1800,07 €	-3000,14 €
				4,57063 €	+0,3%	+20,8%					
	2008	+2,8%	+33,7%	4,59348 €	+0,5%	+21,4%	-2 pts	-12,9 pts	5,05891 €	-2285,15 €	-3808,58 €
+ UMP (actuel LR)	2009	+0,1%	+33,8%	4,60726 €	+0,3%	+21,8%	+0,7 pt	-12 pts	5,06270 €	-2131,46 €	-3552,43 €
				4,63029 €	+0,5%	+22,4%					
	2010	+1,5%	+35,8%	4,63029 €	+0,5%	+22,4%	-1 pt	-13,4 pts	5,13837 €	-2377,83 €	-3963,05 €
				4,63029 €	0%	+22,4%					
+ PS	2011	+2,1%	+38,7%	4,63029 €	0%	+22,4%	-2,1 pts	-16,3 pts	5,24810 €	-2891,36 €	-4818,94 €
				4,63029 €	0%	+22,4%					
				4,63029 €	0%	+22,4%					
+ PS	2012	+2%	+41,4%	4,63029 €	0%	+22,4%	-0,9 pt	-20,3 pts	5,39945 €	-3599,67 €	-5999,45 €
				4,63029 €	0%	+22,4%					
= Ensemble (ex-LR, ex-PS, MODEM) ???	2013	+0,9%	+42,7%	4,63029 €	0%	+22,4%	-0,5 pt	-21 pts	5,42594 €	-3723,64 €	-6206,07 €
				4,63029 €	0%	+22,4%					
	2014	+0,5%	+43,4%	4,63029 €	0%	+22,4%	0 pt	-21 pts	5,42594 €	-3723,64 €	-6206,07 €
				4,63029 €	0%	+22,4%					
=	2015	0%	+43,4%	4,65807 €	+0,6%	+23,1%	+0,4 pt	-20,6 pts	5,43729 €	-3646,76 €	-6077,93 €
	2016	+0,2%	+43,7%	4,65807 €	+0,6%	+23,1%	-0,4 pt	-21,4 pts	5,49405 €	-3781,58 €	-6302,63 €
				4,65807 €	0%	+23,1%					
	2017	+1,8%	+47,8%	4,65807 €	0%	+23,1%	-1,8 pt	-24 pts	5,59243 €	-4242,00 €	-7070,00 €
				4,65807 €	0%	+23,1%					
	2018	+1,1%	+49,4%	4,68602 €	0%	+23,8%	-1,1 pt	-25,6 pts	5,65297 €	-4525,33 €	-7542,21 €
				4,68602 €	0%	+23,8%					
2019	+0,5%	+50,1%	4,68602 €	0%	+23,8%	-0,5 pt	-26,3 pts	5,67945 €	-4649,25 €	-7748,75 €	
			4,68602 €	0%	+23,8%						
2020	+1,6%	+52,5%	4,85003 €	+3,5%	+28,1%	-1,6 pt	-28,7 pts	5,77026 €	-5074,24 €	-8457,07 €	
2021	+5,2%	+60,5%	4,85003 €	+3,5%	+28,1%	-1,7 pt	-32,4 pts	6,07296 €	-5723,31 €	-9538,85 €	
2022	+3,7%	+66,4%	4,92278 €	+1,5%	+30,0%	-2,2 pts	-36,4 pts	6,29621 €	-6427,65 €	-10712,76 €	

① Pour ces années il s'agit de la conversion en euros correspondant aux valeurs en vigueur en francs.

② Les valeurs pour 2023 sont prévisionnelles. Au moment où nous écrivons ces lignes (janvier 2024), la valeur du point d'indice n'est revalorisée que d'un ridicule taux de 1,5% depuis le 01/07/2023, sans hausse nouvelle annoncée début 2024.

③ Le niveau d'inflation peut être corrigé (à la baisse) par les autorités via plusieurs méthodes (voir page suivante en p3).

2 Sources : - Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE),
indice des prix à la consommation (IPC) :

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/evolution-prix-consommation> et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122401>

- pour 2023, Banque de France :

<https://www.banque-france.fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-decembre-2023>



Annexe : Évolution de la paye par rapport aux prix depuis 30 ans (suite)

(évolution de la valeur du point d'indice par rapport au taux officiel d'inflation depuis 1992)













2°) Analyse de l'évolution



a) Méthode statistique : **un calcul de l'inflation minoré par les autorités !**

Le niveau d'inflation peut être corrigé (à la baisse) par les autorités, via plusieurs méthodes, cumulatives.

Méthodes de correction d'inflation	Définitions
  Pondération	Si le prix du bien augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer la moindre consommation des ménages.
  Amélioration	Si la qualité d'un produit augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer le moindre coût d'un renouvellement de dotation pour les ménages (par exemple dans la téléphonie ou l'informatique).
  Discrétion	certaines dépenses sont écartées du calcul (tabac) et de la publicité des résultats obtenus. Ainsi le taux d'inflation communiqué par les pouvoirs public est l'Indice des prix à la consommation [IPC] hors tabac.
  Substitution	Si le prix d'un bien augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer la préférence des ménages pour un équivalent moins onéreux.
  Agrégation	Les dépenses sont globalisées au niveau de l'ensemble de la population, toutes classes sociales confondues (par exemple, si le loyer ne compte que pour 6% du budget dans le calcul de l'IPC, c'est qu'il tient compte des propriétaires ayant remboursé leurs emprunts).



b) Résultat : **une perte de revenus supérieure à 30% en 30 ans !**

La rémunération des fonctionnaires souffre d'un important recul dû au gel du point d'indice alors que l'inflation croît. Le tableau page 9 récapitule le décalage cumulé sur 30 ans.

Entre 1992 et 2023, l'inflation cumulée officiellement s'élève à 66,4 %.

En parallèle, lors des rares revalorisations périodiques, le standard du point d'indice n'a évolué que de 30 % (≈3,78378 € en 1992 à 4,92278 € depuis mi-juillet 2023).

Le recul de la rémunération liée à la valeur du point d'indice sur 30 ans s'évalue donc officiellement à 36,4 points (66,4 % - 30 %) par rapport à la base en vigueur au début de l'année 1992.

Très précisément, en tenant compte de la « revalorisation » du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, le recul officiel est scandaleux, s'établissant :

- par mois : à -535,64 € ;
- par an : à -6427,65 € !

On voit là l'ampleur de ce qui a été retiré -officiellement- aux personnes salariées ! Plus d'un quart des revenus du travail manquent à l'appel !

Pour compenser, il aurait fallu augmenter en juillet 2023 la valeur du point d'indice de 29,82% (4,85003 € → 6,37567 €) et non pas d'un honteux et ridicule 1,5 % (4,85003 € → 4,92278 €) ! Désormais en 2024, il **faudrait une hausse de 27,90% !**



Récupérons ce qui nous est dû ! (désormais officiellement 535 €/mois) !

Pour SOLIDAIRES Douanes, les personnels doivent bénéficier d'un traitement décent.

Ils le méritent au regard de l'augmentation du coût de la vie et de tous les efforts fournis, et suppressions de postes, augmentation des cadences, nouvelles missions et exigences.

Dans l'immédiat, pour rattraper le niveau de vie de 2000, donc récupérer ce qui fut volé aux personnels, il faut :

- +500 €/mois ;
- ≈ +28% du point d'indice !

Plus largement, il importe de réinstaurer une échelle mobile des salaires, et de réelles négociations salariales, aussi bien au niveau Fonction publique (grilles indiciaires) qu'aux niveaux ministériel et directionnel (actualisation des régimes indemnitaires pour reconnaître la technicité).

Par ailleurs, les personnels douaniers doivent bénéficier des dispositifs nationaux existants :

- prise en charge à 100% du **transport** (« passe transport »),
- élargissement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) & de l'indemnité de sujétion aéroportuaire (ISA),
- **prime DG** pour les services rattachés à la DG (Centre de gestion financière - CGF / Trésorerie générale des Douanes - TGD) et pour les « services à vocation nationale » (centre de service des ressources humaines - CSRH),
- prime de **fidélisation en Seine-Saint-Denis** (« prime 93 » pour Paris-CDG, Le Bourget et Montreuil)...

Les travailleuses et travailleurs doivent pouvoir vivre de leur travail !

La revalorisation massive des salaires est nécessaire !

Mobilisation salaires du 19/03/2024 :

**Le Sénat montre la voie :
+12% immédiats !**



+700 €/mois ? « la vie [...] ça a un coût » !



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !